

Jacques Guilbaud du Puy Chabot  
et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale  
dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)<sup>1</sup>

Du 23 décembre 1794

**Jacques Guilbaud. —185**

Jacques Guilbaud du Puy Chabot en cette paroisse a fourni à l'armée catholique, suivant les reconnaissances des 7 juin, 2 août, 3 et 13 novembre derniers, signées Gendron commissaire, Joly commandant, Arnaud et Caradeuc en forme

- deux bœufs à lui appartenant en totalité, le dit Guilbaud en ayant précédemment fourni deux autres à l'administration de même valeur, lesquels ont été estimés avec la moitié d'une jument et sept moutons aussi fournis par le même sept cent huit livres, l'autre moitié de ces deux derniers articles appartenant à l'administration

de laquelle de 708<sup>l</sup>, il a été ce jourd'hui délivré au dit Guilbaud un bon<sup>2</sup>

ci .....708<sup>l</sup>

*E. M. : Délivré le présent bon le 7 mars 1795 : Gaudin secrétaire*

---

<sup>1</sup> Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7<sup>e</sup> (8 mai et 15 septembre 1799).

<sup>2</sup> Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruinée par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.